



**FERNEY
VOLTAIRE**

PIÈCES À FOURNIR - CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Important

Les demandes de passeports/cni se font uniquement sur rendez-vous.

Rdv en ligne : www.ferney-voltaire.fr

Tout dossier incomplet ne pourra être déposé
et un nouveau rendez-vous sera fixé. Il en est de même pour tout retard.

Le dossier est à remplir par le demandeur
La présence du mineur agé de 12 ans et plus est obligatoire pour le dépôt et le retrait.
En dessous de 12 ans, présence obligatoire au depot et facultative au retrait.

■ Dans tous les cas

- 1 photo d'identité couleur, récente moins de 6 mois, non découpée et faite en France
 - Cerfa à remplir en ligne et à imprimer une fois rempli, ou pré-demande en ligne à imprimer, ou relever le numéro de la pré-demande : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
 - Ancienne carte d'identité sécurisée ou/et Passeport biométrique, électronique ou périmé de moins de 2 ans en **original et photocopie**
 - Pièce d'identité du parent présent (si demande pour mineur) original et photocopie
 - Récépissé de déclaration de perte (mairie), de vol (gendarmerie)
 - Justificatif de domicile récent (EDF, France télécom, loyer, impôts, portable....) en **original et photocopie**
- Si vous êtes hébergé et majeur :
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif **original et photocopie**

Timbre fiscal pour le passeport à acheter AU bureau de tabac ou sur internet à l'adresse suivante: <https://timbres.impots.gouv.fr>

- personne majeure : 86 €
- mineur de plus de 15 ans : 42 €
- mineur de moins de 15 ans. : 17 €
- Timbre fiscal pour la carte d'identité **(si non présentation de carte - vol ou perte)** : 25 €

■ **En complément si première demande, pas de document périmé depuis moins de 2 ans ou aucun document sécurisé**

Une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation en original de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance en France

Non demandé si la mairie est adhérente au dispositif COMEDec (dématérialisée)

Document prouvant la nationalité Française en original (si parents non nés en France et qu'il n'y a aucune mention sur l'acte de naissance de nationalité)

■ **En cas de divorce**

Pour l'enfant mineur : Jugement de divorce + carte d'identité du parent ayant la garde. En cas de garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents et leur pièce d'identité

Pour l'épouse : Si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex époux, le jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-époux + copie pièce d'identité + justificatif de domicile

■ **Nom usage enfant mineur**

Autorisation écrite du parent non présent + copie pièce d'identité

Attention : Cas particulier ou urgence, nous contacter au : 04 50 40 71 21, ou accueil@ferney-voltaire.fr.